

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE
Résidence « *LESTIA* » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2017-43

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS
DE CATEGORIES B ET C, RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26
JANVIER 1984 MODIFIEE, TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 17 novembre au 23 novembre 2017)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 17 novembre au 23 novembre 2017,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant huit déclarations) sont arrêtées, pour la période du **17 novembre au 23 novembre 2017**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE*	TC TNC	OBSERVATIONS
2017-471	21/11/2017	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE	Agent de maîtrise territorial	Vacance	C	2	TC	R/Liste d'Aptitude R/Promotion Interne
2017-472	23/11/2017	COMMUNE DE BORGIO	Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe - Crèche municipale	Création	C	5	TC	R/Liste d'Aptitude
2017-473	23/11/2017	COMMUNE DE BORGIO	Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe - Crèche municipale	Création	C	5	TC	R/Liste d'Aptitude
2017-474	23/11/2017	COMMUNE DE BORGIO	Adjoint territorial d'animation - Crèche municipale	Création	C	9	TC	R/Direct
2017-475	23/11/2017	COMMUNE DE MONTE	Adjoint technique territorial	Création	C	2	TNC 17h 30	R/Contrat
2017-476	23/11/2017	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE	Adjoint technique territorial - Pôle services techniques - Agent polyvalent	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2017-477	23/11/2017	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE	Adjoint technique territorial - Pôle services techniques - Agent polyvalent	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2017-478	23/11/2017	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE	Adjoint technique territorial - Pôle services techniques - Agent polyvalent	Vacance	C	2	TC	R/Direct

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 24 novembre 2017

La Présidente,
Présidente de la Fonction Publique Territoriale, et par délégation,
Directrice Adjointe,
Département
de
Haute-Corse
Isabelle BOURGOMEI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20171124-2017-43-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2017